RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduform
Label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle

Qualiopi
processus certifié

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 04/12/2020 et du 21/10/2021

Au GRETA-CFA Alpes Provence

de l'académie : Aix-Marseille
Sis : Place Verdun
05000 GAP

n° Siren : 190500066 n° Siret : 19050006600039 n° de Déclaration d'activité : 9305P000605 n° d'enregistrement : 04-12-20QA07

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:
☒ actions de formation (L.6313-1 1°),
☐ bilans de compétences (L.6313-1 2°),
☐ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
☒ actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront le 13/12/2024.

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur [1].
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur [2] et de la conformité du GRETA-CFA Alpes Provence avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.
La décision arrêtée le 14/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.
En complément, la décision arrêtée le 05/11/2021 et publiée au bulletin officiel n°44 du 25/11/2021, étend le champ de labellisation du GRETA-CFA Alpes Provence à la typologie d'actions d'Apprentissage.

Fait à Paris, le 04/07/2022
Pour le ministre et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège du pays de Banon - BANON
Collège Les Garçins - BRIANÇON
Collège Vauban - BRIANÇON
Collège Camille Reymond - CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN
Collège Maria Borrely - DIGNE LES BAINS
Collège Pierre Gassendi – DIGNE LES BAINS
Collège Henri Laugier - FORCALQUIER
Collège Centre - GAP
Collège Fontreyne - GAP
Collège Achille Mauzan - GAP
Collège Marcel Massot - LA MOTTE DU CAIRE
Collège du Mont d'Or - MANOSQUE
Collège Jean Giono - MANOSQUE
Collège Maxime Javelly - RIEZ
Collège de saint Bonnet - SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
Collège Pierre Girardot - SAINTE TULLE
Collège Marcel André - SEYNE LES ALPES
Collège François Mitterrand - VEYNES
École Internationale PACA – lycée - MANOSQUE
Lycée André Honnorat - BARCELONNETTE
Lycée d'Altitude - BRIANÇON
Lycée Pierre Gilles de Gennes - DIGNE LES BAINS
Lycée Alexandra David-Neel - DIGNE LES BAINS
Lycée ALPES Durance - EMBRUN
Lycée Honoré Romane - EMBRUN
Lycée Aristide Briand - GAP
Lycée Dominique Villars - GAP
Lycée Félix Esclangon - MANOSQUE
Lycée les Iscles - MANOSQUE
Lycée Pierre et Louis Poutrain - SAINT-JEAN SAINT NICOLAS
Lycée Paul Arene - SISTERON
Lycée Pierre Mendès France - VEYNES
Lycée des métiers A. Beau de Rochas - DIGNE LES BAINS
Lycée des métiers Sévigné - GAP
Lycée des Métiers Louis Martin Bret - MANOSQUE
POLY AERO - TALLARD
Site externe de la rue Alphand - BRIANÇON
Site externe "Ancien hôpital" - DIGNE LES BAINS
Site externe "les apprentis du goût"- DIGNE LES BAINS
Site externe « Les oursons » - GAP
Site externe « Le Chicas » - SISTERON

1 **Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse :**
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 **Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :**
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.